

GÉRER LES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

PE102

1 jour (7h) 850,00 €^{HT}

Objectifs

Connaître les règles légales en matière de temps partiel • Maîtriser la rédaction et la modification d'un contrat à temps partiel • Savoir gérer un salarié à temps partiel

Profil Stagiaire(s)

directeurs et responsables RH, gestionnaire service RH

Profil animateur(s)

cette formation Droit du Travail est assurée par un avocat en droit du travail, conseil d'entreprise, docteur en droit du travail, sociologue du travail



PROGRAMME

Mettre en place le temps partiel

Définition du contrat à temps partiel
Respecter la durée minimale de travail : les dérogations
Mise en place par l'employeur
Mise en place à la demande des salariés
Différentes formes de contrats à temps partiel

Conclure et modifier le contrat de travail

Conditions
Clauses du contrat à temps partiel
Possibilités de conclure des avenants au contrat à temps partiel
Modification des horaires de travail

Gérer le salarié à temps partiel

Heures complémentaires
Cumul d'emplois
Congés et absences
Statut du salarié à temps partiel : rémunération, égalité de traitement, retour à temps plein

Contrôler et suivre le temps partiel

Contrôle par l'employeur
Information du comité d'entreprise
Négociation annuelle obligatoire
Sanctions du non-respect des règles en matière de temps partiel : requalification, sanctions pénales

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demofr

Nos sessions

15 oct. 2021 : Paris / A Distance

24 nov. 2021 : Paris / A Distance

GÉRER LES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

PE102

1 jour (7h) 850,00 €^{HT}

Méthode pédagogique

Cette formation Ressources Humaines s'appuie sur l'étude des nouveaux textes et de la jurisprudence en matière de travail à temps partiel.

Code CPF : 248237

Ce stage fait partie du bloc de compétences « Garantir l'application du droit social individuel » (8 jours) du parcours « Chargé des Ressources Humaines » (réf. MTR21), titre de Niveau II inscrit au RNCP délivré par SUP des RH.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le passage de l'examen de certification en présentiel est requis (sans condition de réussite).

Pour les formations "A distance", elles sont réalisées avec un outil de visioconférence de type Teams ou Zoom selon les cas, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Retrouvez sur notre site internet toutes les précisions sur les sessions à distance ou les classes virtuelles.

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

En complément

Cette formation fait partie de :

-Garantir l'Application du Droit Social Individuel